

FO

TROP PERÇU ? DONNER C'EST DONNER, REPRENDRE C'EST VOLER !

AVEC FO DITES STOP !

- Pour un salarié, c'est 1 000 €, 1 500 €, 3 000 €... jusqu'à 5 000 € de part variable "trop perçue" sur l'année 2017 dont ADECCO réclame le remboursement en 2018 ;
- 650 000 € réclamés à 1/3 des salariés ;
- Pour se rembourser, ADECCO retire jusqu'à 30% du salaire mensuel, la loi interdit de dépasser 10% du salaire.

• Et d'ailleurs qui prouve que vous avez eu un trop-perçu ? Les états de gestion ne sont pas visibles par les agences. Où sont les éléments objectifs et mesurables qu'impose le code du travail ?

• Le service financier d'ADECCO refacture des coûts non anticipés et non vérifiables dans les états de gestion.

• **NE SIGNEZ RIEN, NE RECONNAISSEZ RIEN.** C'est ADECCO qui a une dette envers vous, pas l'inverse. Vous n'êtes ni responsable ni coupable d'un système qui vous est imposé. N'acceptez pas un échelonnement, c'est accepter le trop-perçu imposé par la mauvaise gestion d'Adecco.

• Si les gestionnaires d'ADECCO ne VEULENT trouver une solution pour une rémunération fiable ce n'est pas la faute aux salariés concernés ;

• Payer des impôts sur des sommes que nous devons rembourser.

• Est-ce normal de devoir de l'argent à son employeur : je ne suis pas malhonnête, je ne l'ai pas voulu, ni demandé.

• Faut-il pousser un "coup de gueule" pour qu'ADECCO consente des rabais de 30%, 40%, 50% sur le « trop-perçu » ? Eh oui, il y a des exemples.

Les actionnaires ont-ils eux aussi des trop-perçus en 2018 ?

STOP! Ne touchez pas ma part variable.

Mes avances sont acquises et ne peuvent m'être retirées. STOP aux pratiques illégales.

FO vous accompagne

Rapprochez-vous de vos élus FO et délégués syndicaux FO

Béatrice CLUZEL • Déléguée Syndicale Centrale - 06 85 37 03 44

FÉDÉRATION DES EMPLOYÉS ET CADRES FORCE OUVRIÈRE

54 rue d'Hauteville 75010 Paris • Tél. : 01 48 01 91 95 • Fax : 01 48 01 91 92

Site : <https://fecfo-services-interim.fr> • Mail : interim.fecfo@orange.fr